DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 12.040

L'An deux Mille Douze, le 26 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 mars 2012

Le 20 mars 2012

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN

Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE

M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSE: M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: Aménagement de la rue Paul DOUMER – Enfouissement des réseaux E.R.D.F., FRANCE TELECOM et Eclairage Public

RAPPORTEUR: Monsieur REVOLAT

VOTE: UNANIMITÉ

Il est proposé l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de la rue Paul DOUMER, dans sa partie comprise entre la rue de la Providence et l'avenue Charles REGAZZONI.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.). Le coût des travaux est estimé à 120.000 €

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter FRANCE TELECOM pour une étude technique et financière, dans le cadre d'une convention à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de réhabiliter les réseaux aériens de la rue Paul DOUMER,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de dissimuler les réseaux aériens de la rue Paul DOUMER,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière, afin de mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 28 mars 2012

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Bernard GIRAUD